



TERRITOIRE DE LUNEVILLE À BACCARAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BUDGET PRIMITIF 2026

Rapport de présentation



11 avenue de la Libération – 54300 LUNEVILLE

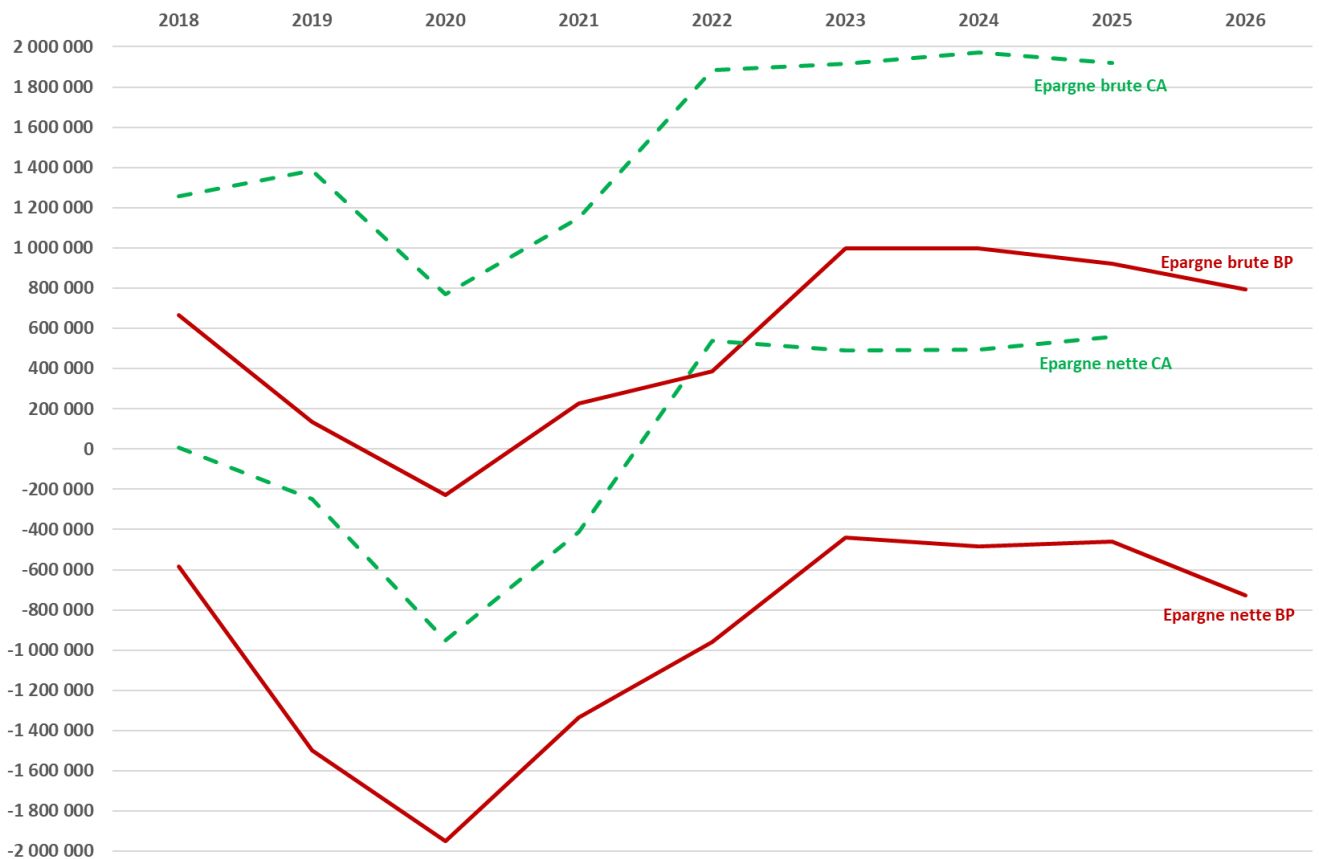
BUDGET PRINCIPAL

Ce budget est géré en TTC, hormis le service « Interventions Economiques » qui est géré en HT.

EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DU BUDGET PRIMITIF

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
RECETTES REELLES	16 828 564,00	16 398 675,00	16 650 004,00	16 710 957,00	15 589 619,00	16 374 701,00	17 324 439,00	17 435 433,00	17 337 919,36
DEPENSES REELLES	16 162 233,00	16 262 061,00	16 878 602,00	16 484 983,00	15 203 036,00	15 376 106,00	16 326 714,00	16 514 774,00	16 543 775,00
EPARGNE BRUTE BP	666 331,00	136 614,00	-228 598,00	225 974,00	386 583,00	998 595,00	997 725,00	920 659,00	794 144,36
EPARGNE BRUTE CA	1 257 592,37	1 386 637,55	768 549,56	1 147 869,77	1 882 810,57	1 914 778,70	1 971 824,91	1 921 260,63	
RBT CAPITAL DE LA DETTE	1 250 810,63	1 635 652,29	1 720 051,60	1 559 570,00	1 344 640,00	1 438 338,00	1 482 053,00	1 381 037,00	1 520 590,00
EPARGNE NETTE BP	-584 479,63	-1 499 038,29	-1 948 649,60	-1 333 596,00	-958 057,00	-439 743,00	-484 328,00	-460 378,00	-726 445,64
EPARGNE NETTE CA	6 781,74	-249 014,74	-951 502,04	-411 657,64	538 213,21	488 465,93	493 958,63	557 230,01	

*A partir de 2024, neutralisation de la masse salariale (dépenses = recettes) et de la dette des budgets annexes
Neutralisation en 2024 du contentieux CIVIT 1 995 000 € en recettes (nature 752 Loyers) et en dépenses (nature 6817 Provisions)*



A partir de 2024, la masse salariale est payée entièrement sur le budget principal et remboursée par les budgets annexes pour faciliter la gestion de la paie.

Depuis 2024 l'emprunt d'équilibre de fin d'année est globalisé puis repartis entre les différents budgets. Cependant il est entièrement remboursé sur le budget principal. Les budgets annexes remboursent la charge d'intérêts et de capital qui leur revient au budget principal.

Ces mouvements qui se compensent en dépenses et en recettes ont été neutralisés dans les chiffres qui sont présentés dans ce rapport pour que seuls apparaissent les éléments qui concernent réellement le budget principal et que des comparaisons puissent être opérées avec les années précédentes.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2026	Evolution BP 2025/ BP 2026	BP 2025 + DM	Réalisé 2025	Evolution BP 2026 / CA 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 159 372,00	-6,70%	2 314 435,00	1 740 497,45	24,07%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (hors BA)	3 597 700,00	4,52%	3 442 115,34	3 265 706,67	10,17%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	7 141 472,00	-0,55%	7 181 232,66	7 142 973,59	-0,02%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 079 031,00	-14,26%	3 590 988,00	3 352 942,96	-8,17%
66	CHARGES FINANCIERES (hors BA)	608 200,00	-16,55%	728 832,00	663 059,12	-8,27%
67	CHARGES SPECIFIQUES	3 000,00	20,00%	2 500,00	14,49	20603,93%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	5 000,00	0,00%	5 000,00	501,75	896,51%
	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	16 593 775,00	-3,89%	17 265 103,00	16 165 696,03	2,65%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	988 941,94	171,70%	363 981,14		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 036 420,00	0,00%	2 036 420,00	2 354 342,33	-13,50%
	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 025 361,94	26,04%	2 400 401,14	2 354 342,33	28,50%
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	19 619 136,94	-0,24%	19 665 504,14	18 520 038,36	5,93%

Neutralisation de la masse salariale et de la dette des budgets annexes (dépenses = recettes)

Explications des évolutions entre CA 2025 et BP 2026

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les dépenses de ce chapitre incluent deux opérations qui sont neutres financièrement car elles s'équilibrent en dépenses et en recettes :

- L'opération Séniors en vacances, pour 157 700 € soit environ 27 000 € de dépenses supplémentaires par rapport au coût de 2025. Ces dépenses sont financées par les bénéficiaires des voyages.
- La deuxième phase de l'opération « Achat et transport de récupérateurs d'eau » pour 151 000 € en dépenses. Le coût sera financé par la revente aux particuliers et l'encaissement de subventions de différents partenaires, essentiellement l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (délibération n° 2024-052 du 07/03/2024).

Les dépenses de ce chapitre ne sont donc pas en réalité en hausse de 23,84 % une fois l'impact de ces opérations neutralisé, mais en hausse de seulement 14,77 % par rapport au consommé 2025.

La prévision à la hausse est due à plusieurs facteurs :

- Les fluides :
Compte tenu des incertitudes actuelles concernant le coût de l'énergie, cette dépense a été estimée à 321 125 € pour l'année 2026, contre 234 286 € de consommation en 2025, soit une hausse de 37,06 %. Par ailleurs, l'occupation illicite de l'aire d'accueil du Rianois entraîne une augmentation de plus de 34 % (+ 64 000 €) de la consommation d'électricité sur ce site.
- L'inscription de 55 000 € de frais supplémentaires pour la révision du PLUI (*indemnité des commissaires enquêteur*).
- Les frais de formation 2026 qui sont en hausse de 21 500 € par rapport au réalisé 2025. Mais les formations ont été peu consommés en 2025 (*7 426 € de dépenses sur 20 000 € prévues au BP*). L'inscription 2026 comprend les formations habituellement prévues et des formations sur des domaines nouveaux (*traitement des nids de frelon, pilotage de drone...*).
- La forte hausse des prix des contrats d'assurance a nécessité l'inscription de 25 000 € supplémentaires par rapport à 2025.
- La maintenance :
Les contrats de maintenance contractés par la CCTLB pour l'ensemble de ses services représentent une dépense estimée à 109 591 € pour 2026, soit une hausse du coût de ses prestations de 14,22 % par rapport à la consommation de 2025 (95 950,60 €).

En dehors des coûts transversaux des fluides et de la maintenance, le chapitre 011 englobe notamment :

↳ Les Frais d'administration

Les frais d'administration et de fonctionnement de la CCTLB comprennent les contrôles techniques obligatoires, l'entretien sur les bâtiments et les véhicules, les frais de communication, d'informatique, d'assurance, de ressources humaines (*frais de déplacement, formation...*).

Ces frais se montent à 452 696,00 € pour 2026 contre 448 576,70 € en 2025, soit une hausse de 0,92%.

↳ Opération Séniors en vacances

Elle ne représente pas de coût pour la collectivité car le voyage proposé est entièrement financé par les usagers (157 700 € sont prévus en dépenses et en recettes pour 2026).

↳ La Lecture Publique

La lecture publique (*Médiathèques de L'Orangerie et de Baccarat*) représente un coût de 147 770 € en 2026 pour un coût de 147 957,94 € en 2025, soit une baisse de -0,13%.

↳ Les piscines communautaires et autres équipements sportifs

Le centre Aqualun' et le terrain synthétique de Moncel-Lès-Lunéville représentent un budget de 55 430 € pour 2026 contre 27 160,57 € en 2025. Le budget a plus que doublé en raison du rattachement tardif d'une facture relative à la ligne d'eau des écoles, qui n'a pas été imputée à l'exercice 2025 et sera donc réglée en 2026.

↳ La gestion des animaux errants sur le domaine public et la fourrière animale pour 45 000 € en 2026 contre 43 678,84 € en 2025, soit une hausse de 3,02%.

↳ L'insertion professionnelle pour 9 200 € en 2026 (*Maison de l'emploi pour 4 600 € et 4 600 € de cotisation PIEAN*) contre 4 600 € en 2025. La cotisation PIEAN n'a pas été appelée en 2025.

↳ L'urbanisme pour 92 120 € en 2026 contre 27 524,23 € en 2025, qui triple son budget. L'augmentation est due essentiellement à l'inscription de 65 000 € de frais supplémentaires pour la révision du PLUI (indemnités des commissaires enquêteurs, frais d'impression).

↳ La gestion des gens du voyage représente une dépense de 120 350 € en 2026, contre 96 124,13 € en 2025, soit une augmentation de 25,20 %. Cette hausse s'explique par l'absence de grand passage en 2025, tandis que quatre grands passages sont budgétés pour 2026.

↳ Le transport pour 87 350 € en 2026 contre 87 187,09 € en 2025, dont :

- Autopartage (*véhicules + bornes de recharges*) pour 57 350 €
- Culture bus pour 30 000 €

↳ Le tourisme pour 65 661 € contre 54 650,71 € en 2025, soit une hausse de 20,14 % qui s'explique essentiellement par l'intégration dans les compétences de la CCTLB de l'aérodrome.

↳ Les interventions économiques s'élèvent à 147 780 € pour 2026, contre 177 459,43 € en 2025, soit une diminution de 16,72 %. Cette baisse résulte principalement de la réduction des charges de copropriété du Pôle Lavoisier. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Adhésion à l'Agence de développement économique pour 35 800 €
(*Délibération 2021-068 du 27/05/2021*)
- Partenariat France Active pour 4 200 €
(*Délibération n°2023-203 du 26/10/2023*)
- Charges de copropriété du Pôle Lavoisier pour 50 000 €
- Taxe foncière pour 19 280 €
- Honoraires avocat CIVIT pour 20 000 €

↳ L'environnement (*Rivières et cours d'eau, verger pédagogique*) pour 7 300 € contre 5 376,96 € en 2025, soit une augmentation de 35,76 % essentiellement due au partenariat avec l'école de Roville-aux-Chênes (frais de transport...).

↳ La transition énergétique, après neutralisation des opérations liées aux récupérateurs d'eau — qui s'équilibrent en dépenses et en recettes — représente 19 560 € de dépenses en 2026, contre 37 055 € en 2025. Ce montant est principalement constitué de crédits nouveaux :

- Achat de pièges pour frelons asiatiques : 6 810 €
- Action Plan herbe pour 5 000 € : Action pour le maintien des prairies en herbes et pour la préservation de la qualité et de la quantité des réserves en eau.
- Création OAP pour 5 000 € : animations d'ateliers par SCALEN pour permettre le lien entre le PLUI et l'adaptation au changement climatique

Chapitre 012 – Charges de personnel

La variation de ce chapitre pour 2025 se justifie principalement par :

- L'augmentation de 3 points de la cotisation CNRACL (retraite des fonctionnaires),
- L'augmentation de 0,56 % de la cotisation prévoyance prise en charge en intégralité par la collectivité,
- L'évolution du GVT (Glissement Vieillesse Technicité).
- Le recrutement d'une secrétaire de mairie mutualisé

Chapitre 014 – Atténuations de produits

Les dépenses de ce chapitre sont stables par rapport au consommé 2025.

Elles se composent de :

- ↳ 5 292 027 € d'attributions de compensation (*Délibération n° 2017-399 du 21/12/2017*), montant identique à 2025 ;
- ↳ 1 707 721 € de reversement FNGIR (*Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources*) montant identique à 2025 ;
- ↳ 81 070 € de dotation de solidarité communautaire (*101 484.66 € versés en 2025*) ;
- ↳ 30 900 € de reversement fiscalité (*36 441,93 € en 2025 au titre du dégrèvement de différentes taxes*) ;
- ↳ 27 254 € de reversement de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport longue distance encaissée pour la première fois en 2025 (*Délibération 2026-032 du 10/03/2026*) ;
- ↳ 2 500 € de reversement de taxe de séjour au Département.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Le montant de ce chapitre est en baisse de 9,66 % par rapport au consommé 2025. Cette diminution s'explique par une dépense exceptionnelle de 609 567,74 € engagée en 2025 afin de régulariser comptablement les mouvements de loyers liés à MEVLANA et LARAMEE, à la suite de l'acquisition des bâtiments qu'ils occupaient en location-vente.

Cette opération est budgétairement neutre, la dépense étant intégralement compensée par une recette en section d'investissement.

Compte non tenu de ce mouvement exceptionnel, les dépenses du chapitre sont en hausse de 1,59%.

Les dépenses se composent essentiellement des éléments suivants :

- ↳ Les indemnités des élus pour 234 100 € (*211 185,93 € en 2025*) ;
- ↳ Les subventions aux organismes publics :
 - PETR Pays du Lunévillois : 271 000 € en 2026 (*270 575,50 € en 2025*)
 - EPTB : 158 360 € (*160 675,40 € en 2025*)
 - SCOT : 48 000 € (*47 694 € en 2025*)
 - Syndicat mixte du parc d'activité du Grand Rupt : 7 524 €
(*pas de versement en 2025 car équilibre du budget*)
 - Syndicat des lacs de Pierre Percée : 15 000 € (*15 000 € en 2025*)
 - Reversement de subvention chef de projet action cœur de ville à Lunéville pour 40 000 € et petite ville de demain à Baccarat pour 35 000 € (dépenses = recettes)
- ↳ Subvention Budget Propreté : 200 000 € (subvention exceptionnelle).
- ↳ La subvention d'exploitation pour le Centre Aqualun' : 1 730 000 € (*1 691 727,80 € en 2025*).

↳ Les subventions aux associations :

L'enveloppe des subventions de fonctionnement pour 2026 est de 198 601 € contre 176 571 € attribuées en 2025, soit en hausse de 12,47 %, dû notamment à l'intégration dans le budget de 15 000 € pour l'école de musique de Baccarat.

→ 20 000 € euros sont réservés pour des associations dont la demande sera étudiée en commission de subventions avant d'être proposée au conseil communautaire.

→ 178 601 € concernent des conventions de partenariat avec des associations ou des subventions directement proposées au budget primitif.

- CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) : 36 746 €
(Délibération 2023-184 du 28/09/2023)
- CSFL (Centre de sauvegarde Faune Lorraine) : 12 489 € (Délibération 2022-145 du 30/09/2022)
- Ecole de musique de Lunéville : 15 000 € (Délibération n° 2023-252 du 06/12/2023)
- Ecole de musique de Baccarat : 15 000 € (Délibération n° 2025-251 du 04/12/2026)
- France Services Lunéville : 10 520 € (Délibération n°2024 - 167 du 26/09/2024)
- France Services Azerailles : 7452 € (Délibération n°2024 - 167 du 26/09/2024)
- France Services Mont-sur-Meurthe : 4 894 € (Délibération n°2024 - 167 du 26/09/2024)
- Les Amis du Livre de Fontenoy-la-Joûte : 22 000 € (Délibération n°2024 - 168 du 26/09/2024)
- INES Intérim Services : 4 000 € (Délibération n°2024 - 169 du 26/09/2024)
- INES Sois Mobile : 4 000 € (Délibération n°2024 - 169 du 26/09/2024)
- INES Insertion Zola et Lothar : 4000 € (Délibération n°2024 - 169 du 26/09/2024)
- Quartiers Services : 8 000 € (Délibération n°2024 - 171 du 26/09/2024)
- Croix Rouge Insertion Adlis : 12 000 € (Délibération n°2024 - 170 du 26/09/2024)
- Gardes pêche de Meurthe et Moselle : 500 € (Délibération n°2023-251 du 06/12/2023)
- Association Equi'art : 10 000 €
- Amicale CCTLB : 12 000 €

↳ Les créances irrécouvrables : 10 000 € pour 2026 contre 8 785,69 € en 2025.

↳ Les abonnements d'utilisation de logiciels pour 120 440 € (contre 112 520,45 € en 2025) soit une hausse de 7%.

Chapitre 66 – Charges financières

↳ Intérêts de la dette (*hors intérêts versé pour les budget annexes car dépenses = recettes*) : 585 200 € contre 651 054,42 € en 2025, soit une baisse de 10,12%.

↳ Intérêts de la ligne de trésorerie : 10 000 € contre 14 395,10 € en 2025 (-30,5%).

↳ Intérêts courus non échus (ICNE) : 13 000 € contre -2 390,40 € en 2025.

Chapitre 67 – Charges spécifiques

↳ 3 000 € prévus en 2026. Ce montant sera utilisé si la CCTLB doit annuler des titres émis sur les exercices antérieurs (14,49 € de titres ont été annulés en 2025)

Chapitre 68 – Dotations aux provisions

↳ 5 000 € pour dotations aux provisions pour dépréciation de créances contre 501,75 € en 2025.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2026	Evolution BP 2025/ BP 2026	BP 2025 + DM	Réalisé 2025	Evolution BP 2026 / Ca 2025	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	24 850,00	-74,47%	97 325,00	54 604,70	-54,49%
70	PRODUITS DES SERVICES (hors remb BA)	689 671,84	3,19%	668 360,00	633 849,45	8,81%
73	IMPOTS ET TAXES	8 513 866,00	1,16%	8 416 377,00	8 507 008,00	0,08%
731	FISCALITE LOCALE	4 948 306,00	-2,41%	5 070 500,00	4 924 274,34	0,49%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 663 647,00	-3,29%	2 754 252,00	2 749 068,82	-3,11%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	537 222,52	11,58%	481 477,00	580 541,68	-7,46%
76	PRODUITS FINANCIERS (hors remb BA)	356,00	-22,61%	460,00	864,07	-58,80%
77	PRODUITS SPECIFIQUES	10 000,00	-54,89%	22 168,00	806 378,14	-98,76%
78	REPRISE SUR PROVISIONS	0,00		0,00	7 507,72	-100,00%
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17 387 919,36	-0,70%	17 510 919,00	18 264 096,92	-4,80%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	600 000,00	11,15%	539 800,00	533 056,56	12,56%
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 631 217,58	1,02%	1 614 785,14		
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	19 619 136,94	-0,24%	19 665 504,14	18 797 153,48	4,37%

Neutralisation de la masse salariale et de la dette des budgets annexes (dépenses = recettes)

Explications des évolutions entre CA 2025 et BP 2026

Chapitre 013 – Atténuations de charges

La baisse des recettes de ce chapitre, estimée à 54,49 %, résulte de la demande formulée en 2025 par la trésorerie de Lunéville visant à modifier le chapitre d'encaissement des remboursements de salaire.

Ainsi, sur une recette totale de 59 204,72 €, seuls 13 710,11 € ont été comptabilisés en 2025 dans ce chapitre ; le reste des crédits a été imputé au chapitre 70.

Désormais, ne demeurent dans ce chapitre que les remboursements de charges de personnel liés aux congés maladie ou aux accidents de travail, estimés à 24 850 € pour 2026 contre 40 894,59 € encaissés en 2025.

Chapitre 70 – Produits des services

Une fois neutralisé le remboursement de la part de salaire des budgets annexes ainsi que les recettes liées à l'achat des récupérateurs d'eau et des citernes, les recettes du chapitre 70 demeurent stables.

Ce chapitre comprend pour l'essentiel :

↳ 260 000 € de Participation des communes pour la gestion des autorisations d'occupation des sols, contre 251 320,51 € encaissé en 2025.

↳ 240 000 € de remboursement des frais de personnel et de frais de siège par le budget Assainissement (245 734,46 € encaissé en 2025).

↳ Le remboursement de salaire du directeur des Maisons du tourisme par le PETR du Pays du Lunévillois s'élève à 45 000 €.

En 2025, un total de 59 204,72 € a été encaissé, dont 45 494,61 € sur ce chapitre et 13 710,11 € sur le chapitre 013.

En 2026, afin de pallier le congé de paternité du directeur titulaire, un directeur par intérim a été nommé. Il assurera ses fonctions à hauteur de 80 % de son temps de travail. En conséquence, son salaire sera remboursé à la CCTLB à hauteur de 80 %, conformément à la délibération n°2025-255 du 04/12/2025.

↳ 17 000 € de recettes des bornes de recharges (19 255,59 € encaissé en 2025).

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Les recettes de ce chapitre sont en hausse de 0,08%.

↳ Fraction de TVA :

6 372 178 € concernant la compensation de la TH (6 340 179 € en 2025).

1 835 311 € concernant la compensation de la CVAE (1 826 618 € en 2025).

↳ FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources intercommunales et communales) pour 280 000 € (292 620 en 2025).

↳ Attribution de compensations versées par les communes de Croismare, Jolivet et Thiébauménil : 26 377 €, montant identique à celui de 2025.

Chapitre 731 – Fiscalité locale

Les recettes de ce chapitre sont prévues en baisse de 0,49%.

↳ Fiscalité (selon Etat 1259)

	CA 20256	BP 2026	
TH + THLV	222 805	180 881	} revalorisation par l'Etat des bases d'imposition de 0,8 %
TFB	805 145	813 809	
TFNB	128 151	133 634	
CFE	2 371 775	2 456 117	
Taxe GEMAPI	247 946	265 000	
TASCOM	728 756	721 492	
IFER	308 351	312 373	
	4 812 929	4 883 306	

↳ Camping des Bosquets et aire d'accueil des Camping-cars : 33 500 € contre 32 086,30 € en 2025 (concerne les recettes de l'année 2024, décalage d'un an avec le prestataire).

↳ Taxe de séjour sur le territoire : 25 000 € en 2026.

28 670,6 € ont été encaissés en 2025. Une taxe additionnelle de séjour de 10 % doit être reversée au Département. Pour ce faire, la dépense et la recette ont été prévues à hauteur de 2 500 € en 2026.

↳ Taxe d'atterrissage prévue à hauteur de 4 000 € (reprise de compétence de la gestion de l'Aérodrome).

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Une fois neutralisées les recettes en provenance des partenaires pour l'achat des récupérateurs d'eau et des citernes, les recettes du chapitre 74 diminuent de 8,78 %.

Cette baisse s'explique par l'absence, en 2026, de la dotation générale de décentralisation Urbanisme, d'un montant de 118 067,27 €, perçue en 2025 mais non reconduite. Elle résulte également de la diminution des dotations de l'État suivantes :

- la dotation de compensation des EPCI : 1 144 762 € au titre de 2026 contre 1 186 575 € en 2025 ;
- la DCRTP : 0 € au titre de 2026 contre 178 965 € en 2025 ;
- les allocations compensatrices (TH, TF et CFE) : 401 678 € au titre de 2026 contre 436 594,00 € en 2025.

La dotation intercommunale, en revanche, est en augmentation : 816 935 € au titre de 2026 contre 675 414 € en 2025.

Figurent également à ce chapitre :

↳ Aire d'accueil des gens du voyage : 14 000 € de participation CAF et Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle prévus en 2026 contre 0 € en 2025, l'aire du Rianois étant restée fermée toute l'année 2025 ;

↳ Participation DRAC au Contrat Territoire Lecture pour 10 000 € (*même montant que 2025*) ;

↳ Participation CAF au financement du poste Convention Territoriale Globale pour 24 000 € ;

↳ La DGD Aérodrome pour 4 342 € (*même montant que pour 2025*) ;

↳ Participation FIPHP pour 2 500 € (*Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique*)

↳ Participation pour les campagnes Frelon asiatique et Plan herbe : 8 730 €

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Une fois neutralisés les remboursements de l'Opération « Séniors en vacances » pour 157 000 €, opération neutre (*dépenses = recettes*), ces produits sont en baisse de 12,38 % (- 43 301,10 €) du fait de différents facteurs :

- La baisse des revenus des immeubles du secteur interventions économiques : les dernières récupérations de charges concernant les locaux vendus en 2024 ont été faite en 2025 pour 34 484,88 € ;
- En 2025, la prime d'intéressement versée par le Centre Aqualun' s'est élevée à 63 871 €, correspondant à l'intéressement de l'année 2024. L'intéressement de 2025 a été inscrit au budget 2026 pour un montant de 50 000 €.

Chapitre 76 – Produits financiers (hors budgets annexes)

↳ 356 € de remboursement des intérêts des emprunts concernant le transport urbain par la PETR du Pays du Lunévillois.

Chapitre 77 – Produits Spécifiques

Le produit des cessions de terrains des Mossus et de la section AC 54 du site Lavoisier, pour un montant de 786 698 €, apparaît dans la réalisation de ce chapitre en 2025. Cette recette est neutralisée par les écritures d'ordre de cession et contribue à l'équilibre de la section d'investissement. Elle n'a donc aucun impact sur le calcul de la CAF.

Les prévisions de cessions sont, par ailleurs, inscrites au chapitre d'investissement 024 et non au chapitre 77. Ce qui explique la différence entre le réalisé et la prévision.

Pour l'exercice 2026, un montant de 10 000 € est inscrit sur ce chapitre au titre des annulations de mandats d'exercices antérieurs (19 680,14 € de mandats annulés en 2025).

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	BP 2026	BP 2025 (+DM)
<u>Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées</u>	1 573 090,00 €	2 022 685,00 €
Remboursement de la dette au titre du budget principal	1 514 000,00 €	1 381 037,00 €
Remboursement de la dette au titre des budget annexes	52 500,00 €	15 800,00 €
Reversement de cautionnement	6 590,00 €	16 250,00 €
Regularisation des loyers suite à cession à MEVLANA et LARAMEE		609 598,00 €
<u>Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles</u>	579 669,20 €	805 890,00 €
ETUDES COMPLEMENTAIRES - MORTAGNE	90 796,20 €	
SUIVI ANIMATION OPAH RU LUNEVILLE	72 880,00 €	
CONVENTION SCALEN	70 000,00 €	
SUIVI ANIMATION OPAH RU BACCARAT	67 697,00 €	
ETUDE GEMA LAXAT ET DIVERS	60 000,00 €	
ETUDE RUISSEAU DES FAUCHEES	48 386,00 €	
ETUDE AUTOCONSO ET DIVERS AERODROME	43 560,00 €	
ETUDE ENVIR. SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE	30 000,00 €	
LOGICIEL ASTRE GFI - RESSOURCES HUMAINES	20 000,00 €	
ETUDE ENVIRONNEMENTALE PLUI ET SPR	20 000,00 €	
ETUDE GEOTECHNIQUES	16 300,00 €	
UPGRADE RFID LOGICIEL MEDIATHEQUE	14 750,00 €	
SITE INTERNET CCTLB	10 000,00 €	
DIAGNOSTIC TRANSITION ENERGETIQUE	6 300,00 €	
MIGRATION BUSINESS OBJECT	5 000,00 €	
PROCEDURE PLUI HORS REVISION	4 000,00 €	
<u>Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées</u>	951 900,00 €	817 000,00 €
ESPACEO - CENTRE AQUALUN	496 000,00 €	
SOUTIEN PHOTOVOLTAIQUES	100 000,00 €	
SUBV PARTICULIERS RENOVATION OPAH RU	80 700,00 €	
SUBV PARTICULIERS AMELIORATION ENERGETIQUE	80 000,00 €	
SUBV PARTICULIERS AMELIORATION HABITAT OPAH RU	92 200,00 €	
SUBVENTION AUX ENTREPRISES ACCOR	50 000,00 €	
SDE54 - REVERSEMENT REDEVANCE R2 (dépense = recette)	50 000,00 €	
SUBVENTIONS ACTIONS PLAN HERBE ET AGRICULTURE	3 000,00 €	

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	889 820,40 €	1 747 285,00 €
RENOVATION SUR BATIMENT	270 000,00 €	
ACHAT BATIMENT FRISCATI MOUTON NOIR	120 000,00 €	
ACHAT TERRAIN AIRE DE GRAND PASSAGE	100 000,00 €	
TRAVAUX D'ACCESSIBILITE	60 000,00 €	
MATERIEL INFORMATIQUE	50 390,40 €	
TRAVAUX POLE LAVOISIER	49 770,00 €	
REAORGANISATION MUSEE HERCULE	41 800,00 €	
AMENAGEMENT BATIMENT ORANGERIE	30 000,00 €	
REFECTION DOUCHE VESTIAIRE TECHNIQUE	20 000,00 €	
MISE EN CONFORMITE + MATERIEL AERODROME	29 000,00 €	
MOBILIERS ET MATERIEL ADMINISTRATIFS	20 000,00 €	
CENTRE EQUESTRE DE LUNEVILLE	15 000,00 €	
AMENAGEMENT CAMPING + CAISSE ENREGISTREUSE	14 960,00 €	
PLAN DEPLACEMENT ENTREPRISE INTERNE	10 000,00 €	
CIVIT MALFACONS	10 000,00 €	
MATERIELS DIVERS	10 000,00 €	
ACHAT REMORQUE	9 000,00 €	
AMENAGEMENT VERGER PEDAGOGIQUE	8 000,00 €	
TERRAIN SITE ID LOGISTICS (FRAIS DE NOTAIRE SUITE ACHAT)	7 400,00 €	
AMENAGEMENT TERRAIN BETAIGNE	6 500,00 €	
ACHAT DE DRONE	4 000,00 €	
REPARATIONS VEHICULES	4 000,00 €	
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	105 000,00 €	2 500,00 €
AMENAGEMENT AIRE RIANOIS	25 000,00 €	
MOE GEMA - MORTAGNE	80 000,00 €	
Chapitre 26 - Participation	- €	550 000,00 €
PARTICIPATION SAEML NANCY SUD LORRAINE ENERGIE		
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	1 046 259,87 €	300 000,00 €
CREANCES SYNDICAT GRANDRUPT	- €	
CREANCES BUDGETS ANNEXES	1 046 259,87 €	
Les autorisations de programme		
Opération 2301 Piscine à Baccarat	400 000,00 €	350 000,00 €
Nouvelles dépenses d'investissement	5 545 739,47 €	6 595 360,00 €

Amortissements des subventions	600 000,00 €	539 800,00 €
Achat terrain Zone d'activités Laronxe en annuité		632 542,00 €
Déficit d'investissement reporté	- €	101 145,19 €
	6 145 739,47 €	7 868 847,19 €
Report de N-1 vers N	718 838,26 €	1 502 122,77 €
Total des dépenses d'investissement	6 864 577,73 €	9 370 969,96 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BP 2026	BP 2025 (+DM)
<u>Chapitre 024 - cession d'immobilisations</u>	322 770,00 €	789 796,00 €
CESSION POLE LAVOISIER	49 770,00 €	
CESSION SERM ACTIPOLE MONDON	150 000,00 €	
CESSION SITE DES MOSSUS	120 000,00 €	
CESSION MATERIEL DIVERS	3 000,00 €	
<u>Chapitre 10 - Dotations et fonds divers</u>	260 682,68 €	955 267,96 €
FCTVA (Année blanche, calcul du FCTVA passé de N à N+1)	- €	
AFFECTATION DU RESULTAT 2025	260 682,68 €	
<u>Chapitre 13 - Subventions d'investissement</u>	359 071,00 €	261 145,00 €
SUBV AGENCE DE L'EAU - RUISSEAU DES FAUCHEES	77 244,00 €	
SUBV AGENCE DE L'EAU - MOE MORTAGNE	57 000,00 €	
SUBV REGION ETUDE COMPLEMENTAIRE - MORTAGNE	19 000,00 €	
REDEVANCE R2 A REVERSER (dépense = recette)	50 000,00 €	
SUBV ANAH - SUIVI ANIMATION OPAH RU BACCARAT	50 430,00 €	
SUBV ADEME ETUDE AUTOCONSO AERODROME	24 500,00 €	
SUBV PLAN DE DEPLACEMENT	600,00 €	
SUBV ACTIONS PLAN HERBE ET AGRICULTURE	1 800,00 €	
SUBV RENOVATION ACCUEIL MUSEE HERCULE	5 000,00 €	
SUBV REGION - ETUDE LAXAT	2 850,00 €	
SUBV AGENCE DE L'EAU - ETUDE LAXAT	14 250,00 €	
SUBV ANAH - SUIVI ANIMATION OPAH RU 2	44 067,00 €	
SUBV ANAH- ANIMATION OPAH RU BACCARAT	12 330,00 €	
<u>Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées</u>	2 333 706,53 €	3 503 453,86 €
EMPRUNTS EN EUROS	1 286 444,66 €	
EMPRUNTS BUDGETS ANNEXES	1 046 259,87 €	
REMBOURSEMENT DE CAUTION	1 002,00 €	
<u>Chapitre 27 - Immobilisations financières</u>	104 830,00 €	128 364,00 €
REMB DE LUNEVILLE - RESEAU ERCKMANN (FIN 2028)	6 282,00 €	
REMBOURSEMENT DE L'AVANCE GRANDRUPT	45 000,00 €	
REMBOURSEMENT DE CAPITAL BUDGETS ANNEXES	52 500,00 €	
REMBOURSEMENT DE CAPITAL EMPRUNT TRANSPORT	1 048,00 €	
Nouvelles recettes d'investissement	3 381 060,21 €	5 638 026,82 €

Amortissements des immobilisations	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
Amortissement des charges à répartir	36 420,00 €	36 420,00 €
Achat terrain Zone d'activités Laronxe en annuité		632 542,00 €
Virement de la section de fonctionnement	988 941,94 €	363 981,14 €
excédent d'investissement reporté	358 155,58 €	
	6 764 577,73 €	8 670 969,96 €
Report de N-1 vers N	100 000,00 €	700 000,00 €
Total des recettes d'investissement	6 864 577,73 €	9 370 969,96 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget assainissement est géré en HT.

EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DU BUDGET PRIMITIF

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
RECETTES REELLES	3 036 051,00	4 041 800,00	4 207 255,00	5 818 740,00	5 744 404,00	5 757 800,00	5 774 128,00	5 902 200,00	6 297 000,00
DEPENSES REELLES	2 337 968,00	3 150 584,00	3 330 664,00	4 744 400,00	4 565 746,00	4 547 272,00	4 459 160,00	4 584 530,00	4 705 748,00
EPARGNE BRUTE BP	698 083,00	891 216,00	876 591,00	1 074 340,00	1 178 658,00	1 210 528,00	1 314 968,00	1 317 670,00	1 591 252,00
EPARGNE BRUTE CA	957 784,98	1 781 505,76	1 475 942,40	1 744 906,85	1 561 070,54	1 697 541,25	1 643 231,78	1 781 591,65	
RBT CAPITAL DE LA DETTE	1 471 948,59	1 420 638,67	1 224 398,22	1 699 287,88	1 660 720,07	1 566 776,00	1 516 757,00	1 581 147,00	1 565 500,00
EPARGNE NETTE BP	-773 865,59	-529 422,67	-347 807,22	-624 947,88	-482 062,07	-356 248,00	-201 789,00	-263 477,00	25 752,00
EPARGNE NETTE CA	-514 163,61	360 867,09	251 544,18	45 618,97	-99 649,53	131 181,88	128 576,90	227 200,87	



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2026	Evolution BP 2025/ BP 2026	BP 2025 + DM	Réalisé 2025	Evolution BP 2026 / CA 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 681 298,00	12,33%	2 387 063,00	2 345 113,20	14,34%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	898 500,00	-18,74%	1 105 700,00	1 059 887,58	-15,23%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	247 000,00	-17,67%	300 000,00	287 485,00	-14,08%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	167 950,00	511,44%	27 468,00	22 809,21	636,33%
66	CHARGES FINANCIERES	614 500,00	-10,75%	688 500,00	661 949,47	-7,17%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	16 500,00	-90,57%	175 000,00	153 061,99	-89,22%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	80 000,00	900,00%	8 000,00	8 000,00	900,00%
	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 705 748,00	0,30%	4 691 731,00	4 538 306,45	3,69%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 379 078,13	6,67%	1 292 872,56		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 771 577,00	13,88%	1 555 681,00	1 545 380,08	14,64%
	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 150 655,13	10,61%	2 848 553,56	1 545 380,08	103,88%
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 856 403,13	4,19%	7 540 284,56	6 083 686,53	29,14%

Explications des écarts entre CA 2025 et BP 2026

Chapitre 011 – Charges à caractère général

La hausse de ce chapitre en 2026 s'explique principalement par l'augmentation de l'inscription budgétaire liée au contrat Véolia dans le cadre de la DSP de la STEU de Lunéville, qui passe de 1 268 800 € en 2025 à 1 457 000 € en 2026, soit une progression de 15 %. Le montant prévu pour 2026 repose sur les estimations de consommation d'eau des ménages.

Le chapitre 011 comprend également :

↳ Les fluides pour un montant de 299 950 € en 2026 contre 290 857 € consommés en 2025. L'augmentation de 3,13 % est due essentiellement à la hausse de l'enveloppe de carburant.

↳ La maintenance représente un coût de 1 500 € contre 887,89 € en 2025, pour du matériel spécifique. La hausse du coût est dû à l'ajout de la maintenance d'un groupe électrogène.

↳ Les coûts de maintenance du bâtiment sont supportés par le budget principal et reversés dans le cadre des remboursements de frais administratifs estimés à 50 000 € en 2026 (53 291,93 € versés en 2025).

↳ Le contrat de prestations assainissement :

- Exploitation des stations d'épuration pour 390 000 € (275 218,43 € en 2025). Cette hausse est due à la reprise en gestion par Véolia de la station d'épuration de Baccarat depuis le 1^{er} juillet 2025, de celle de Fontenoy-la-Joûte depuis le 1^{er} janvier 2026 et de celle de Merviller depuis mars 2026. Les fonds auparavant versés à la ville de Baccarat sont donc désormais versés à Véolia ;
- Assistance à l'exploitation des ouvrages de collecte et de transfert des effluents pour 200 000 € (160 875 € en 2025), en hausse également à la suite du transfert des stations d'épuration listées ci-dessus ;
- Astreintes et interventions diverses pour 10 000 € (11 300,32 € en 2025).

- ↳ Le curage et balayage :
 - Curage des bassins d'orages et séparateurs hydrocarbures pour 20 000 € (18 209 € en 2025) ;
 - Balayage des caniveaux pour 34 700 € (38 494,60 en 2025).
- ↳ La gestion et traitement des sous-produits et des boues non conformes pour 39 048 € (21 256,79 € en 2025). 15 000 € ont été ajoutés à ce poste en 2026 pour l'évacuation et l'analyse des boues de toutes les stations d'épuration du territoire.
- ↳ Le traitement des eaux usées des communes de Bertrichamps et Thiaville-sur-Meurthe pour 27 000 € contre 26 918,26 € en 2025 (STEU de Raon-L'Etape gérée par la Communauté d'Agglomération de Saint Dié-des-Vosges – Délibération n° 2024-239 du 19/12/2024).
- ↳ Des nouvelles dépenses d'analyses et d'autosurveillance pour 7 500 €.
- ↳ Les prestations de dératisation et traitement des déchets pour 5 000 € (2 958,98 € en 2025).
- ↳ L'entretien des véhicules et fournitures automobiles pour 31 880 € (27 611,07 € en 2025).
- ↳ L'achat et nettoyage des vêtements de travail pour 14 000 € (16 298,21 € en 2025).
- ↳ L'entretien de matériels divers pour 6 900 € en 2026 (4 528,24 € en 2025).
- ↳ Les frais de télécommunication pour 12 000 € (8 765,97 € en 2025).
- ↳ Frais d'assurances (*dommages aux biens, responsabilité civile, flotte automobile, responsabilité atteinte à l'environnement, protection juridique*) pour 6 640 € (7 073,33 € en 2025).
- ↳ Les formations (CATEC, CHSCT, AIPR) et frais de déplacement des agents pour 14 800 € (7 004,32 € en 2025).
- ↳ L'étude pour remboursement de TICFE (*Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité*) pour 7 500 € (7 266,95 € en 2025).
- ↳ Diverses fournitures pour 16 200 € (13 115 € en 2025).
- ↳ Des frais de recouvrement de la redevance assainissement pour 8 000 € (7 231 € en 2025).
- ↳ Des prestations et frais divers pour 21 680 € (15 823,56 € en 2025).

Chapitre 012 – Charges de personnel

La variation de ce chapitre pour 2025 se justifie principalement par :

- L'augmentation de 3 points de la cotisation CNRACL (retraite des fonctionnaires),
- L'augmentation de 0,56 % de la cotisation prévoyance prise en charge en intégralité par la collectivité,
- L'évolution du GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

Chapitre 014 – Atténuations de produits

A partir de 2025, l'ancienne redevance pour modernisation des réseaux devient la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif. Elle est toujours reversée à l'agence de l'Eau selon un mode de calcul définit dans la délibération n°2025 – 234 du 4 décembre 2025 (dépense = recette)

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Le chapitre 65 passe de 22 809 € réalisés en 2025 à une prévision de 167 950 € en 2026. Cette évolution s'explique par la demande formulée par la trésorerie de Lunéville, visant à modifier le chapitre budgétaire utilisé pour le paiement des annulations de titres de rôle relatifs aux exercices antérieurs (*issus de la facturation de la redevance d'assainissement*).

Jusqu'à présent, ces dépenses étaient imputées au chapitre 67.

Il s'agit donc d'un simple transfert de crédits d'un chapitre à l'autre : 151 398 € ont été consommés en 2025 sur le chapitre 67, et 123 500 € ont été inscrits au chapitre 65 pour l'exercice 2026.

Ce chapitre se compose également de :

↳ 6 000 € de servitudes de tréfonds (4 258,67 € en 2025)

↳ 30 000 € de créances éteintes ou admises en non-valeur (10 601,36 € en 2025)

↳ 8 250 € d'abonnement à différents logiciels :

- OMEGA : (*logiciel de facturation*) 5 700 € pour 2026 (5 517 € en 2025) ;
- AUTOCAD : 550 € en 2026 (509 € en 2025) ;
- SOGELINK : logiciel pour le suivi des travaux du service pour 2 000 € (1 800 € en 2025).

Chapitre 66 – Charges financières

↳ Intérêts de la dette : 592 500 € pour 2026 contre 657 685,83 € en 2025. La baisse des intérêts reflète le désendettement de ce budget sur les deux dernières années.

↳ Intérêts de la ligne de trésorerie : 30 000 €, contre 7 240,91 € en 2025.

Avant le 1^{er} janvier 2026, le budget principal et le budget assainissement partageaient un même compte de trésorerie, ce qui permettait au budget assainissement de profiter, si nécessaire, du surplus de trésorerie du budget principal.

À compter de janvier 2026, chacun de ces budgets dispose désormais de son propre compte de trésorerie. Le besoin de trésorerie du budget assainissement étant difficile à anticiper, une enveloppe de 30 000 € d'intérêts a été inscrite pour 2026. Ces crédits seront consommés en fonction de l'utilisation effective de la ligne de trésorerie.

↳ Intérêts courus non échus pour – 8 000€ contre – 2 977,27 € en 2025 (*Les ICNE évoluent en fonction de la dette et de l'anticipation des taux sur l'année suivante*).

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Les crédits pour annulation de titres de rôles sur exercices antérieurs ayant été transférés au chapitre 65, il reste seulement sur ce chapitre les crédits pour annulation de titre hors rôle sur exercices antérieurs pour un montant de 16 500 €.

Chapitre 68 – Dotations aux provisions et dépréciations

↪ 80 000 € en 2026 contre 8 000 € en 2025. Au vu des créances toujours plus difficiles à recouvrer par la trésorerie, il est prévu en 2026 un montant qui devrait permettre de provisionner la majeure partie de ces créances.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2026	Evolution BP 2024/ BP 2025	BP 2025 + DM	Réalisé 2025	Evolution BP 2025 / Ca 2024
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	-100,00%	12 000,00	0,00	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	6 297 000,00	5,12%	5 990 200,00	6 264 320,02	0,52%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00		0,00	13 063,00	-100,00%
77	PRODUITS SPECIFIQUES	0,00	-100,00%	10 000,00	35 151,92	-100,00%
78	REPRISE SUR PROVISIONS	0,00			7 363,16	
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 297 000,00	4,74%	6 012 200,00	6 319 898,10	-0,36%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	292 050,00	3,79%	281 385,00	279 349,31	4,55%
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 267 353,13	1,66%	1 246 699,56		
	RECETTES D'ODRE DE FONCTIONNEMENT	1 559 403,13	2,05%	1 528 084,56	279 349,31	458,23%
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 856 403,13	4,19%	7 540 284,56	6 599 247,41	19,05%

Explications des écarts entre CA 2025 et BP 2026

Chapitre 013 – Atténuations de charges

Ce chapitre comptabilise l'évaluation des remboursements de rémunération sur la base des congés de maladie ou d'accident de travail.

Chapitre 70 - Produits des services

Le montant de ce chapitre est essentiellement constitué de la redevance assainissement pour 4 325 000 € en 2026 contre 4 447 472 € encaissés en 2025. Le montant 2026 a été estimé en fonction des dernières consommations d'eau potable connues et du nombre de foyers (environ 13 600) sur la base des tarifs de la délibération n° 2025-233 du 4 décembre 2025.

Ce chapitre se compose également de :

↳ 400 000 € de redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif (*anciennement redevance pour la modernisation des réseaux*) qui seront reversés à l'agence de l'Eau Rhin Meuse en 2027. Elle se montait à 226 799,80 € en 2025.

↳ 1 379 000 € de contributions d'eaux pluviales contre 1 329 428,93 € encaissés en 2025.

↳ 150 000 € de participation forfaitaire à l'assainissement collectif (PFAC), 208 606,61 € encaissés en 2025.

↳ 23 000 € de produits pour différents frais de contrôles et interventions, contre 30 394,24 € en 2025.

↳ 20 000 € de remboursement de TICFE contre 20 763 € en 2025.

Les chapitres 75,77,78 sont constitués de recettes qui sont plus exceptionnelles et qui ne sont pas attendues en 2026.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	BP 2026	BP 2025+DM
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 565 500,00 €	1 581 147,00 €
Remboursement de la dette	1 565 500,00 €	
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	204 815,00 €	117 850,00 €
DIAGNOSTIC PERIODIQUE BACCARAT ET LUNEVILLE	100 000,00 €	
ETUDE RESEAU CHANTEHEUX	50 000,00 €	
ETUDE RUE DU MOULIN THIAVILLE SUR MEURTHE	24 000,00 €	
ETUDE VANNE DE BRAUX	20 000,00 €	
ETUDE DECONNEXION MERVILLER	10 815,00 €	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 264 550,00 €	1 519 449,00 €
TRAVAUX RESEAU RUE CYFFLE	200 000,00 €	
TRAVAUX DIVERS SUR RESEAUX	170 000,00 €	
LANEUVEVILLE AUX BOIS TRAVAUX RESEAUX	150 000,00 €	
STEU FRAIMBOIS MOE ET TRAVAUX 2EME ETAGE	112 750,00 €	
STEU BACCARAT AUTOMATE ET SUPERVISION	100 000,00 €	
TRAVAUX DIVERS SUR RESEAUX / TAMPONS	90 000,00 €	
AZERAILLES TRAVAUX RESEAUX	75 000,00 €	
MATERIEL ET TRAVAUX STEU HORS LUNEVILLE ET BACCARAT	60 000,00 €	
STEU BACCARAT MATERIEL ET TRAVAUX	60 000,00 €	
LUNEVILLE POSTE DE REFOULEMENT TOUR BLANCHE	55 000,00 €	
MATERIEL DIVERS	50 000,00 €	
ST CLEMENT RUE MANGENOT TRAVAUX RESEAU	50 000,00 €	
TRAVAUX SITE FISCHER	35 000,00 €	
JOLIVET CLAPET VANNES LECLERC ET DEVERSEURS D'ORAGE	20 000,00 €	
REPARATIONS ET EQUIPEMENTS VEHICULES	15 000,00 €	
DIVERS MATERIELS	11 800,00 €	
BENAMENIL/DENEUVRE DEVERSEURS D'ORAGE	10 000,00 €	
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	570 000,00 €	440 000,00 €
DECONNEXIONS MERVILLER	60 000,00 €	
DIVERSES DECONNEXIONS ANC	10 000,00 €	
MOE CRIVILLER RACCORDEMENT SUR BACCARAT	50 000,00 €	
BERTRICHAMPS CUNY POSTE REFOULEMENT	250 000,00 €	
TRAVAUX ET ETUDE COMPL CRIVILLER RACCORDEMENT SUR BACCARAT	200 000,00 €	
Chapitre 4581 - Travaux pour compte de tiers (depenses = recettes)	82 000,00 €	110 000,00 €
DECONNEXION MERVILLER	60 000,00 €	
REPRISE BRANCHEMENTS A FACTURER SUITE LITIGE	12 000,00 €	
DEPENSES DIVERS DECONNEXIONS	10 000,00 €	
Nouvelles dépenses d'investissement	3 686 865,00 €	3 768 446,00 €
Amortissements des subventions	292 050,00 €	281 385,00 €
Déficit d'investissement reporté	96 000,78 €	691 037,03 €
	4 074 915,78 €	4 740 868,03 €
Report de 2025/2026	828 668,53 €	826 038,83 €
Total des dépenses d'investissement	4 903 584,31 €	5 566 906,86 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

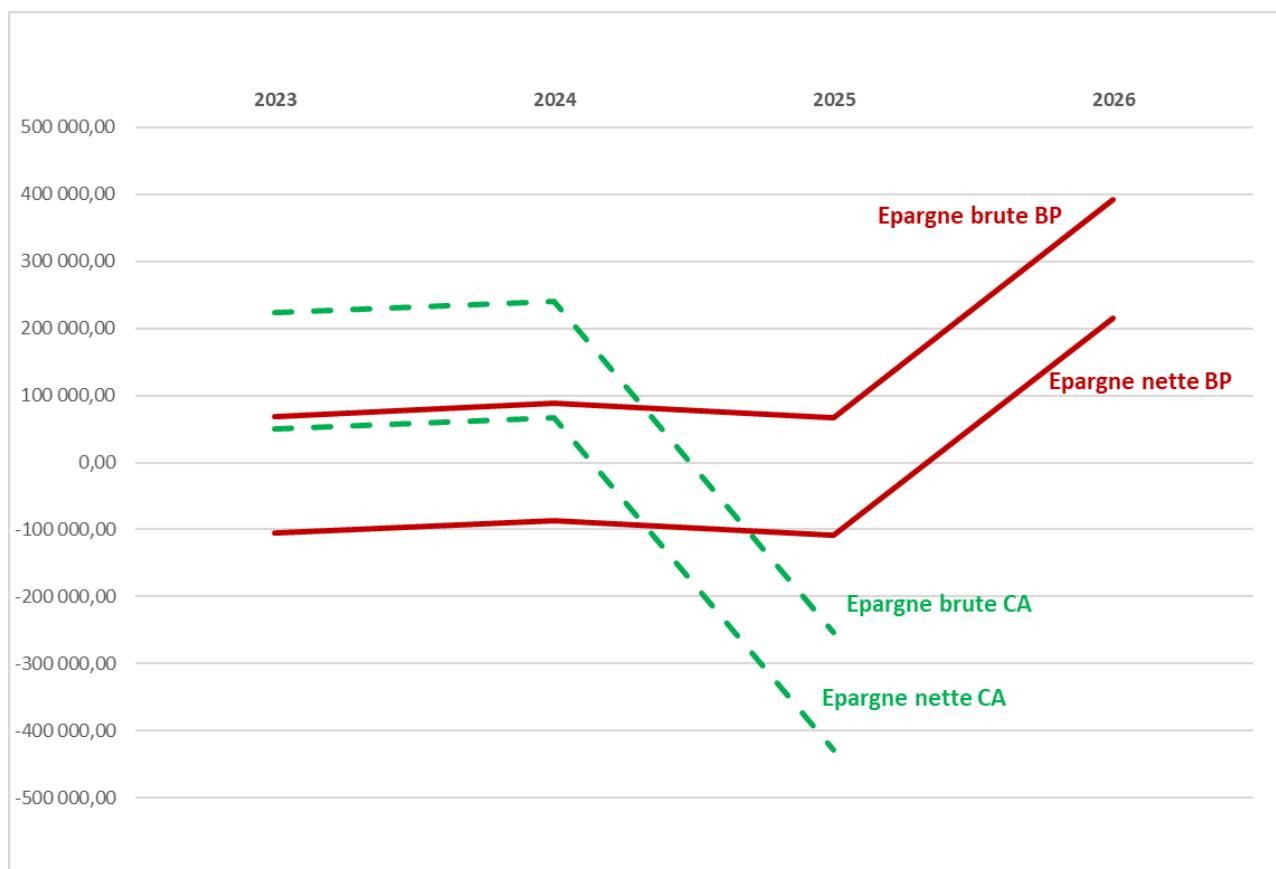
	BP 2026	BP 2025+DM
<u>Chapitre 10 - Dotations et fonds divers</u>	494 907,31 €	682 481,38 €
Affectation du résultat 2025	494 907,31 €	
<u>Chapitre 13 - Subventions d'investissement</u>	- €	238 200,00 €
SUBV AGENCE DE L'EAU - ZONAGE ASSAINISSEMENT	- €	238 200,00 €
<u>Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées</u>	746 259,87 €	853 077,44 €
EMPRUNTS EN EUROS	746 259,87 €	853 077,44 €
<u>Chapitre 4582 - Travaux pour compte de tiers (depenses = recettes)</u>	82 000,00 €	110 000,00 €
DECONNEXION MERVILLER	60 000,00 €	
REMBOURSEMENT BRANCHEMENTS CHEZ LES PARTICULIERS	12 000,00 €	
RECETTES DIVERS DECONNEXIONS	10 000,00 €	
Recettes nouvelles d'investissement	1 323 167,18 €	1 883 758,82 €
résultat d'investissement reporté		- €
Amortissements des immobilisations	1 690 000,00 €	1 474 104,00 €
Amortissements des charges à répartir	81 577,00 €	81 577,00 €
Virement de la section de fonctionnement	1 379 078,13 €	1 292 872,56 €
	4 473 822,31 €	4 732 312,38 €
Report de 2025/2026	429 762,00 €	834 594,48 €
Total des recettes d'investissement	4 903 584,31 €	5 566 906,86 €

BUDGET PROPRETE

Ce budget est géré en HT.

EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DU BUDGET PRIMITIF

	2023	2024	2025	2026
RECETTES REELLES	10 034 900,00	7 525 319,99	7 064 000,00	6 790 527,81
DEPENSES REELLES	9 967 208,40	7 437 683,00	6 997 503,00	6 398 832,00
EPARGNE BRUTE BP	67 691,60	87 636,99	66 497,00	391 695,81
EPARGNE BRUTE CA	223 668,49	240 228,90	-253 358,82	
RBT CAPITAL DE LA DETTE	173 182,00	173 995,00	175 000,00	176 000,00
EPARGNE NETTE BP	-105 490,40	-86 358,01	-108 503,00	215 695,81
EPARGNE NETTE CA	50 497,54	66 438,38	-428 200,10	



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2026	Evolution BP 2025/ BP 2026	BP 2025 + DM	Réalisé 2025	Evolution BP 2026 / CA 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 113 852,00	-1,21%	5 176 566,57	4 967 767,67	2,94%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	810 000,00	-13,97%	941 500,00	842 651,09	-3,87%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	229 750,00	-68,13%	721 000,00	64 260,81	257,53%
66	CHARGES FINANCIERES	166 000,00	-15,82%	197 200,00	182 496,41	-9,04%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	45 230,00	-11,84%	51 301,75	41 799,63	8,21%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	20 000,00	100,00%	10 000,00	10 000,00	100,00%
	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 384 832,00	-10,04%	7 097 568,32	6 108 975,61	4,52%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	16 160,62	116,75%	7 455,77		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	161 000,00	-24,77%	214 000,00	123 905,14	29,94%
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	222 305,19				
		399 465,81	80,38%	221 455,77	123 905,14	222,40%
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 784 297,81	-7,31%	7 319 024,09	6 232 880,75	8,85%

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les charges liées à ce chapitre progressent de 2,94 % par rapport au consommé 2025, ce qui est essentiellement dû au coût de la cotisation d'adhésion au syndicat mixte EVODIA qui se monte pour 2026 à 137 000 €.

Ce chapitre se compose également des dépenses suivantes :

↳ Le coût des fluides, pour un montant de 17 780 € en 2026 (13 074,67 € en 2025). Des prévisions nouvelles de consommation ont été faites pour les déchetteries de Bénaménil et de Laronxe à hauteur de 1 030 €.

↳ La maintenance représente un coût de 22 101 € pour du matériel spécifique en 2026 (20 639,68 € en 2025). Des prévisions nouvelles de consommation ont été faites à hauteur de 1 701 € pour la maintenance des défibrillateurs des déchetteries.

↳ Les prestations de services pour :

- L'enlèvement, le transport et le traitement des OMR, de la collecte sélective (*verre, emballages-papiers, cartons*) en porte à porte et en apport volontaire : 2 980 000 € (2 970 520,28 € en 2025) ;
- La mise à disposition de contenants, l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets issus des déchetteries : 1 750 000 € (1 770 481,89 € en 2025).

↳ La fourniture et la livraison de contenants pour la collecte des ordures ménagères résiduelles, des recyclables (sacs jaunes, composteurs) : 90 000 € (79 478 € en 2025).

↳ Les frais de télécommunication (*téléphonie, internet pour les déchetteries*) et de location de copieurs pour 5 950 € (3 844,89 € en 2025). L'essentiel de la hausse est dû au coût de la location des copieurs.

↳ Les frais liés à la facturation :

- Impression, mise sous pli et affranchissement des factures : 32 000 € (30 186,97 € en 2025) ;
- Remboursement de factures indues (*déménagement, erreur de facturation*), frais bancaires, abonnement au scanneur de chèque, TPE, abonnement au logiciel de facturation : 21 373 € (19 100,57 € en 2025).

↳ La communication pour 7 148 € (12 330,85 € en 2025).

↳ L'entretien et la réparation de divers éléments (*conteneur, bornes véhicules, espaces verts déchetteries...*) : 19 430 € (29 810,66€ en 2025).

↳ Des prestations diverses sont prévues pour un montant de 15 300 € en 2026 (9 141,64 € en 2025). Cette hausse de 67,4 % s'explique par la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre destiné à accompagner la CCTLB dans le renouvellement des marchés de traitement, de collecte et d'ordures ménagères.

↳ Les fournitures diverses (*cartes de déchetterie, vêtement de travail*) : 7 700 € (7 104 ,88 € en 2025).

↳ Les frais de formations et de déplacement sont prévus pour 6 070 € en 2026.

Chapitre 012 – Charges de personnel

La variation de ce chapitre pour 2026 se justifie principalement par :

- L'augmentation de 3 points de la cotisation CNRACL (*retraite des fonctionnaires*) ;
- L'augmentation de la cotisation prévoyance prise en charge en intégralité par la collectivité ;
- L'évolution du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) ;
- Le non-renouvellement d'un poste à la facturation.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Les 216 000 € de créances admises en non-valeur qui n'ont pas été consommées en 2025 sont réinscrits en 2026, ce qui explique la forte augmentation du montant de ce chapitre par rapport au réalisé 2025.

Il s'agit des créances irrécouvrables de l'année 2022 prises en charge par VEOLIA-ONYX EST. Ces non-valeurs n'auront aucun impact budgétaire, puisqu'elles seront compensées par l'annulation des rattachements d'encaissement de 2024. Cette opération se traduira par une recette inscrite au chapitre 75.

On trouve également sur ce chapitre :

↳ L'hébergement du logiciel de gestion et de facturation des déchets : 3 700 € (3 233,98 € en 2025) ;

↳ Les créances éteintes pour 10 000 €.

Chapitre 66 – Charges financières

Ce chapitre comprend :

- ↳ Les intérêts de la dette pour 80 000 € (88 609,96 € en 2025) ;
- ↳ Les intérêts de la ligne de trésorerie pour 90 000 € (84 303,25 € en 2025) ;
- ↳ Les intérêts courus non échus pour – 4 000 € (9 583,20 € en 2025).

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Ce chapitre comprend les annulations de titres qui doivent être faites sur les exercices antérieurs : 45 000 € (41 757,81 € en 2025), et 230 € de charges exceptionnelles.

Chapitre 68 – Dotations aux provisions

Au vu des créances toujours plus difficiles à recouvrer par la trésorerie, les inscriptions de ce chapitre ont été doublées pour les provisions pour créances irrécouvrables de 2026 : 20 000€ contre 10 000 € de provisions sur 2025.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2026	Evolution BP 2025/ BP 2026	BP 2025 + DM	Réalisé 2025	Evolution BP 2026 / CA 2025
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	85 000,00	-15,00%	100 000,00	94 129,62	-9,70%
70	PRODUITS DES SERVICES, ET VENTES DIVERSES	5 173 000,00	-7,76%	5 608 000,00	4 761 595,72	8,64%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 050 000,00	-8,70%	1 150 000,00	902 080,94	16,40%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	418 527,81		0,00	7 520,73	5464,99%
77	PRODUITS SPECIFIQUES	50 000,00	-83,66%	306 065,32	90 289,78	-44,62%
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 776 527,81	-5,41%	7 164 065,32	5 855 616,79	15,73%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 770,00		0,00	0,00	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	-100,00%	154 958,77		
	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	7 770,00	-94,99%	154 958,77	0,00	
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 784 297,81	-7,31%	7 319 024,09	5 855 616,79	15,86%

Chapitre 013 – Atténuations de charges

Ce chapitre comptabilise le remboursement par le prestataire de collecte des déchets des cotisations versées aux caisses de retraite concernant le personnel détaché de la collectivité.

Chapitre 70 – Produits des services

Ce chapitre comprend :

- ↳ 4 368 000 € de redevance d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'année 2026 ;
- ↳ 225 000 € de valorisation des emballages, de la ferraille, du verre, du papier, du carton (244 704,83 € en 2025) ;
- ↳ 490 000 € de facturation des dépôts de déchets par les professionnels (y compris l'utilisation du pont à bascule) (380 060,55 € en 2025) ;
- ↳ 37 000 € pour l'utilisation de la déchetterie de Bénaménil par la CC de Vezouze en Piémont (41 021,37 € en 2025) ;
- ↳ 10 000 € de vente de composteurs.

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Ce chapitre prévoit les soutiens des éco-organismes pour 850 000 € (902 080,94 € en 2025), ainsi qu'une subvention du budget Principal pour 200 000 € (subvention exceptionnelle).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courantes

Ces recettes sont prévues à hauteur de 418 527 € en 2026.

Elles comprennent :

↳ 216 000 € de recettes d'apurement du rattachement qui compensera le paiement des créances admises en non-valeur prévu au chapitre 65 ;

↳ 200 000 € d'indemnités Véolia pour non-transmission de données concernant les levées d'ordures ménagères.

Chapitre 77 –Produits spécifiques

↳ 50 000 € pour le remboursement de la révision technique du marché de traitement des déchets ménagers pour les années 2024 et 2025.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	BP 2026	BP 2025
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	176 000,00 €	175 000,00 €
REMBOURSEMENT DE LE DETTE	176 000,00 €	175 000,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	42 000,00 €	205 000,00 €
CONTENEURS VERRE	10 000,00 €	20 000,00 €
BACS ROULANTS OM	10 000,00 €	2 000,00 €
MATERIEL ET OUTILLAGE	2 000,00 €	5 000,00 €
INST. AMENAGEMENT CONSTRUCTIONS	20 000,00 €	50 000,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours		- €
Nouvelles dépenses d'investissement	218 000,00 €	380 000,00 €
Amortissements des subventions	7 770,00 €	- €
Déficit d'investissement reporté	- €	9 125,32 €
	225 770,00 €	389 125,32 €
Report de 2025/2026	15 847,77 €	229 027,44 €
Total des dépenses d'investissement	241 617,77 €	618 152,76 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BP 2026	BP 2025
Chapitre 10 - Dotations et fonds divers	- €	238 152,76 €
Affectation du résultat 2025	- €	238 152,76 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement		28 000,00 €
Subvention ADEME Fonds vert - Etude Biodéchets	- €	28 000,00 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	4 120,95 €	130 544,23 €
EMPRUNTS EN EUROS	4 120,95 €	130 544,23 €
Recettes nouvelles d'investissement	4 120,95 €	396 696,99 €
Amortissements des immobilisations	161 000,00 €	185 000,00 €
Excédent d'investissement reporté	60 336,20 €	
Virement de la section de fonctionnement	16 160,62 €	36 455,77 €
Total des recettes d'investissement	241 617,77 €	618 152,76 €
Report de 2025/2026	- €	- €
Total des recettes d'investissement	241 617,77 €	618 152,76 €

BUDGET ZONE TRAILOR

Ce budget est géré en HT selon une comptabilité de stock.

Le fonctionnement de ce type de budget a pour vocation de déterminer le prix de revient des terrains aménagés et, par comparaison, de celui-ci avec leur prix de vente, le gain ou la perte pour la collectivité.

Dans la phase d'acquisition des terrains et de travaux, toutes les dépenses sont inscrites en section de fonctionnement (compte 60). A la fin de chaque exercice, on constate la valeur du stock, c'est-à-dire que l'ensemble des dépenses réalisées en section de fonctionnement est basculé en compte de stock (compte 33).

Pendant cette phase, la section de fonctionnement est donc toujours équilibrée et la section d'investissement constate le coût total des travaux en dépenses et les moyens de la financer (emprunt) en recette.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2026	BP 2025	Réalisé 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	100 000,00	200 000,00	0,00
66	CHARGES FINANCIERES	15 000,00	15 000,00	14 592,90
	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	115 000,00	215 000,00	14 592,90
042	ANNUALTION STOCK INITIAL	391 249,79	376 656,89	376 656,89
043	FRAIS ACCESSOIRES	15 000,00	15 000,00	14 592,90
	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	406 249,79	391 656,89	391 249,79
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	521 249,79	606 656,89	405 842,69

Les dépenses de fonctionnement inscrites pour l'année 2026 correspondent :

- au solde de la rémunération de la société SEBL au titre de la convention de mandat
- au solde des dépenses engagées par SEBL au titre de la tranche ferme
- à la participation aux travaux de déconstruction et dépollution effectués par EPFGE
- aux charges d'intérêts des emprunts

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2026	BP 2025	Réalisé 2025
042	VARIATION DES ENCOURS DE PRODUCTION	506 249,79	591 656,89	391 249,79
043	TRANSFERT DE CHARGES FINANCIERES	15 000,00	15 000,00	14 592,90
	RECETTES D'ODRE DE FONCTIONNEMENT	521 249,79	606 656,89	405 842,69
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	521 249,79	606 656,89	405 842,69

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	BP 2026	BP 2025	Réalisé 2025
Chapitre 040 - Opération d'ordre en			
3354 Etudes et prestations de services	449 030,31 €	549 030,31 €	349 030,31 €
33586 Frais Financiers	57 219,48 €	42 626,58 €	42 219,48 €
Dépenses nouvelles d'investissement	506 249,79 €	591 656,89 €	391 249,79 €
Déficit d'investissement reporté	21 249,79 €	6 656,89 €	
Total des dépenses d'investissement	527 499,58 €	598 313,78 €	391 249,79 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BP 2026	BP 2025	Réalisé 2025
Chapitre 16 - Emprunts et dettes			
Emprunts	136 249,79 €	221 656,89 €	- €
Chapitre 040 - Opération d'ordre en			
3354 Etudes et prestations de services	349 030,31 €	349 030,31 €	349 030,31 €
33586 Frais Financiers	42 219,48 €	27 626,58 €	27 626,58 €
Recettes nouvelles d'investissement	527 499,58 €	598 313,78 €	376 656,89 €
Excédent d'investissement reporté	- €	- €	
Total des recettes d'investissement	527 499,58 €	598 313,78 €	376 656,89 €